

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 septembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, NUNES José, Danièle POURCEL, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Mathieu LAFON, SIMONINI Fabien, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Emilie PIQUEMIL, Catherine AURIOL, Didier MAHOUX.

Absent et excusé : Emilie PIQUEMIL

Date de la convocation : 26/08/2021
Date d'affichage : 26/08/2021

Mme Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- | |
|--|
| <p>1°) Tarifs cantine + délibération n°2021/22
2°) Adhésion au service recrutement du CDG 81 + délibération n°2021/23
3°) Renouvellement contrat de Sandra ROUDEL + délibération n°2021/24</p> |
|--|

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2021. Aucune remarque n'est faite, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1°) PARTICIPATION COMMUNALE AUX TARIFS DES REPAS (CANTINE SCOLAIRE) - Tarifs cantine

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tarifs de prestations de la cuisine centrale pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 ont été transmis par la ville de Castres par arrêté en date du 17 juin 2021. Les tarifs ont été revalorisés de -0.22% :

- repas adulte scolaire : 5.01 € HT soit **5.29 € TTC**
- repas primaire : 4.41 € HT soit **4.65 € TTC**
- repas maternelle : 4.27 € HT soit **4.50 € TTC**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de maintenir la participation communale à **0.50 € par repas** pour le repas primaire et le repas maternelle. Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :

- * 4.15 € pour le repas primaire
- * 4.00 € pour le repas maternelle

- de maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 5.29 €** (pas de participation communale).

2°) Adhésion au service recrutement du CDG 81

Le Maire Claude ALBA expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a créé un service d'intérim territorial auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil vote à l'unanimité, **AUTORISATION** du Maire à faire appel en tant que de besoin au service d'intérim territorial mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu,

DIT qu'un crédit suffisant pour faire face à la dépense sera inscrit au budget communal.

3°) Renouvellement du Contrat de Sandra ROUDEL

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une séance du 15/04/2021, le Conseil municipal avait délibéré sur le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois, allant **du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021 inclus**.

Il mentionne qu'il est nécessaire de recruter un agent titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au sein du secrétariat de mairie ;

Un débat est alors amorcé sur le fait de renouveler le contrat pour une nouvelle période de six mois ou de basculer sur un recrutement définitif. L'actuel arrêt maladie de l'agente titulaire ne donnant pas de visibilité pour le moment.

Le conseil municipal est d'accord pour la prolongation du contrat.

Puis sur le rapport de Monsieur le Maire à la question de recruter un agent titulaire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à 7 voix pour, 7 voix contre (Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, José NUNES, Nicolas CAUSSE, Mathieu LAFON, Christopher MAURIES, Jean Bernard CEBE).

La voix de Monsieur le Maire étant prépondérante en cas de partage égal des voix, le recrutement d'un agent titulaire est validé.

QUESTIONS DIVERSES

Danièle POURCEL :

Une convention de mise à disposition pour l'utilisation de la salle et terrain avec La Cremade football Club a été faite pour l'année 2021/2022.

Une foire au jouet est organisée par l'ASCF le 28 novembre 2021.

Mr José Nunes :

Le Pass sanitaire est obligatoire pour l'utilisation des vestiaires, dans la salle Fabre ainsi que sur terrain de foot. Un arrêté sera fait.

Mr Christophe Mauries :

Des travaux d'enrochement sur la route de Persipo sont prévus. Le coût est pris en charge par la Mairie de Castres.

Des excès de vitesse constatés aux alentours de la commune (le Verdet, le Pujol, Aupillac, la Fourézié) nous ont été signalés. Une réflexion a été lancée pour trouver des solutions.

Mme Marie-Florence Farral :

Le remplacement pour le congé de maternité a été réalisé avec un contrat ADMR. La personne assurera les services de cantine et le ménage jusqu'à fin décembre.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au mardi 5 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.



José NUNES
Adjoint au Maire